

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N°243/2022

A la Société PARADIGMA LIMITED Sarl

Après avoir reçu le contrat du marché n° T 09/CGPMP/PROGOU/3/P.TSH/2021, conclu avec la Province de la Tshopo, pour un montant total hors taxe de francs congolais deux cent trente un millions cent seize mille quatorze, quatorze centimes (CDF 231.116.014,14) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant.

Fait à Kinshasa, le 08/09/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Sceau de l'Etablissement

Raymond M.L YUMBA
Directeur Général a.i